

JAMBES LOURDES : CONSULTEZ LE MEDECIN DU TRAVAIL

Les personnes souffrant de maladie veineuse ne consultent que trop rarement pour ce trouble. Et quand elles arrivent enfin dans le cabinet du médecin parce qu'elles ne supportent plus des varices inesthétiques sur leurs jambes, il est déjà trop tard.

Vous pouvez profiter des visites à la médecine du travail pour évoquer ces problèmes de jambes lourdes et de varices. Le médecin du travail peut jouer un rôle essentiel dans la prise en charge de la pathologie veineuse.

Sa mission lui permet d'exercer un suivi régulier des salariés et ce professionnel de santé connaît mieux que tout autres les contraintes imposées par les postes de travail.

De plus, le médecin du travail peut aider le salarié à adapter son poste à sa pathologie... S'il ne peut pas prescrire de traitement, il saura orienter le malade vers le bon interlocuteur santé et pourra devenir un réel accompagnateur dans la démarche de consultation d'un phlébologue.

Cette collaboration permettra de mettre en place un traitement efficace et de ne plus souffrir inutilement...

Alors n'acceptez plus d'avoir mal aux jambes et si vous ne savez pas comment prendre un rendez-vous rapide avec le médecin du travail, un conseiller CFTC pourra vous aider dans cette démarche.